



AR 01247.2025.043

**Commune de MIJOUX**

2 rue Dame Pernelle  
01410 Mijoux

**Objet : Arrêté provisoire de police de la circulation**

**Route de la Combe en Haut**

**Objet : Arrêté de police de circulation autorisant l'entreprise DESBIOLLES à occuper le domaine public pour des travaux de sondage sur le réseau d'eau potable et d'assainissement**

Le maire de la commune de Mijoux,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** la demande reçue le 21.07.2025, par l'entreprise Desbiolles représentée par Tarik LACHHAB, 175 chemin rural de l'Aiglette, 01170 GEX, portant sur une demande d'arrêté de police de circulation dans le cadre de travaux de sondage sur le réseau d'eau potable et d'assainissement

**ARRÊTE**

**Article 1 :** A partir du 21.07.2025 pour une durée de 7 jours (calendaires), l'entreprise DESBIOLLES est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de travaux de sondage sur le réseau d'eau potable et d'assainissement route de la Combe en Haut, 01410 MIJOUX..

**Article 2 :** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 3 :** la circulation sera interdite à tous les véhicules sauf riverains.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et une ampliation adressée à :

- Monsieur le Major de la brigade de gendarmerie de Chézery - Forens,
- Monsieur le responsable de l'agence routière de Bellegarde-Pays-de-Gex ;

Chargés, en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mijoux, le lundi 21 juillet 2025

Le maire  
Martine Viallet

*Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*

Téléphone : 04 50 41 32 04

[accueil.mairie@mijoux.fr](mailto:accueil.mairie@mijoux.fr)

[www.mijoux.fr](http://www.mijoux.fr)

République française

Département de l'Ain

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
Reçu en préfecture le 21/07/2025  
Publié le  
ID : 001-210102471-20250721-012472025041-AR

*Informe que le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Téléphone : 04 50 41 32 04  
[accueil.mairie@mijoux.fr](mailto:accueil.mairie@mijoux.fr)  
[www.mijoux.fr](http://www.mijoux.fr)

Signé électroniquement par : Martine  
VIALLET  
Date de signature : 21/07/2025  
Qualité : Maire